



Assurance carte bleu

Par Gilbert39

J'ai souscrit le 11/11/2019 un voyage pour la Namibie du 5 au 15/03/2020 auprès de l'agence Exoticca. J'ai été opéré le 12/11/2019 de la hanche droite (PTH). L'évolution de mon état de santé m'a fait prendre conscience de l'impossibilité de ce voyage, que j'ai annulé (lettre AR) le 10/12/2019. Ayant réglé par carte Visa Premier, j'ai demandé une prise en charge au titre de la garantie Altération de santé.

Réponse négative par internet le 20/01/2020

Réponse négative de CWI (Aix en Provence) le 14/02/2020

Réponse négative de CWI après réclamation le 17/08/2020 par lettre AR

Réponse négative de CWI après réclamation n°2 le 24/09/2020 par lettre AR

Saisie de la Médiation de l'Assurance le 04/10/2020 par lettre AR

Réponse de la Médiation de l'Assurance le 19/11/2020 indiquant que la recevabilité de la demande est en cours d'examen .

Que dois-je faire?